# LE PRIX COURANT

# REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Fencière et des Assurances

VOL. XXII

MONTRÉAL, VENDREDI, 11 NOVEMBRE 1898

No 37

# Moyenne de notre Tirage

Pour 1897

#### MARIAGE

M. R. S. Logan, secrétaire de M. Hays, gérant-général du Grand-Tronc, vient de se marier à Saint-Louis, Mo., avec une jeune fille de cette ville.

M. Hays est parti lundi pour Saint-Louis en vue d'assister au mariage.

M. R. S. Logan qui compte de nombreux amis à Montréal a recu quantité de lettres et télégrammes de félicitations, auxquelles nous joignons avec plaisir celles du PRIX-COURANT.

## PARTIE REMISE

Nous comptions donner, dans le présent numéro, des renseignements supplémentaires sur le transfert de Montréal à Québec du Secrétariat du Conseil des Arts et Manufactures.

Pour des causes absolument indépendantes de notre volonté, nous sommes obligés d'ajourner la publication des informations complémentaires que nous désirons mettre sous les yeux de nos lecteurs. Nous le ferons dès que nous aurons pu contrôler et compléter quelques renseignements qui nous ont été fournis depuis notre dernier numéro.

#### LA CALE SECHE

Les options pour la vente des terrains sur lesquels il est possible que la cale sèche soit établie, seront périmées le 15 courant.

Or. c'est à la même date que l'ingénieur chargé de faire rapport sur les sondages entrepris présentera les résultats de son travail.

On a déjà dû demander une première fois aux propriétaires de terrains de prolonger d'un mois la du-

vente. Va-t-on être obligé de demander une nouvelle prolongation de délai ? cela nous paraît être. En effet, il n'est pas possible qu'on agisse avec trop de précipitation après les lenteurs trop réelles des opérations préliminaires. Il est à craindre, en effet, si on agit trop rents de l'association. vivement après le dépôt du rapport, que l'opinion publique crie au scandale et les apparences lui donneront cié les membres d'être venus en raison: on se demandera si ces lenteurs n'ont pas été calculées à dessein, afin de favoriser un ou plusieurs propriétaires au détriment des autres.

Si régrettable que soit un nouveau retard dans le choix des ter rains, on ne pourra y procéder immédiatement après la lecture du rapport, car ce rapport devra être étudié et discuté à la lumière du jour, avant qu'une décision finale intervienne.

La tout n'est pas de construire une cale-sèche, il faut aussi et surtout qu'elle soit établie à la bonne place, d'un accès facile et que son coût ne soit pas surélevé par l'emplacement a choisir.

### CHEZ LES MARCHANDS DE NOUVEAUTES

Le souper annuel de l'Association des Marchands de Nouveautés a eu lieu mercredi soir au Monument National et a eu un plein succès.

Comme apéritif, une conférence de M. S. Coté sur le commerce de nouveautés en général et le rôl- de la société des marchands de nouveautés, conférence qui a été applaudie.

En présentant à l'assemblée le conférencier de la soirée, M. J. E. Patenaude, président et organisarée de validité des promesses de renseignements intéressants.

heureux dans ses remarques, il a fait ressortir le bien immense accompli dans le passé et a fait valoir auprès des jeunes le bienfait de cette institution confraternelle, les invitant à venir grossir le nombre déjà très respectable des adhé-

Le président de la société, M. Adélard Fleury, a félicité et remeraussi grand nombre et les a invités à prendre part au banquet préparé à leur intention.

L'invitation a été fort bien accueillie et on a fait grand honneur au menu, qui était d'alleurs excellent.

On a passé une soirée très agréa-Il y a eu de la musique, du chant et tout ce qu'il faut pour bien s'amuser. MM. C. M. Cameron, James Johnson, Lafontaine, Pascal Gagnon se sont particulièrement distingués comme musiciens chanteurs.

M. J. E. Patenaude mérite des félicitations pour la belle organisation de cette fête qui a réuni environ 300 convives autour des tables copieusement servies.

#### LES NAVIRES RAPIDES

Le Board of Trade vient d'émettre un vœu qui a une portée réellement pratique. En effet, il est d'avis qu'aucun sub-ide ne devrait être accordé à des navires dont la vitesse est inférieure à 16 nœuds. Une résolution dans ce sens sera adressée au gouvernement.

Nous avons dit à plusieurs reprises que la concurrence entre compagnies de navigation forcerait celles ci à augmenter de plus en plus la vitesse de leurs vapeurs. teur du banquet, a donné sur la si- Des progrès en ce sens se sout déjà tuation prospèré de la société, de fait sentir et les navires actuelle-renseignements intéressants. Très ment en chantier dépasseront en-